ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU TARN

Tribunal judiciaire d'Albi.
Mercredi 7 mai 2025. 14h30

Stéphanie Bazart, Procureur de la République
Jacques Dahan, délégué Hte Garonne, Travail Non Rémunéré en Circuit Court (TNRCC).
Rémy Hoareau, TIG, Pénitentiaire
Véronique Chatelain(Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle).
Mme Sénaux Ochoa, Comité départemental de l'Accès au Droit.

Introduction, Mme le Procureur.
Explique le TNRCC, mesure alternative aux poursuites pour les personnes condamnées à de petites peines sans capacité financière. Peine inférieure à 75h/semaine, souvent=35h/semaine.
S'adresse aux collectivités territoriales(communes et intercommunalités) et aux associations caritatives.
Est une «réparation positive» éloignée d'une activité professionnelle, permet de créer du «lien social».

1. Travail Non Rémunéré en Circuit Court (TNRCC).

Jacques Dahan, délégué du procureur de la Hte G. TNRCC de la Haute Garonne. 2016
Son rôle est de trouver des postes dans le 31, il en veut partout dans son département car tout son territoire est couvert par des délits. «Délit sans cause».
35h=1 semaine complète.

Le profil.
Le plus souvent sont des sans emplois et avec de faibles ou très faibles revenus et ne peuvent pas payer les amendes (contrôle sans assurance du véhicule par exemple).
Le TNR, délai de 6 mois pour la mise en place. Souvent exécuté sous 45j. A comparer au TIG dont le délai est de 18 mois.
Est à la recherche des communes pour des postes à proposer.
Les TIG (Travail d'Intérêt Général) sont des postes à plus de 100heures(pas le même délit).
TIG, souvent de courtes condamnations pénales, profil différent, recherche poste différent.
Pour le TNRCC, utilise le terme de «mis en cause», et ne s'adresse qu'aux majeurs.
En Haute Garonne, l'an passé: 280 pour Toulouse et 80 pour St Gaudens=360 TNR-CC.

Le déroulement.
Le procureur est saisi, le délégué rencontre le «mis en cause» et c'est le juge qui valide la proposition. Suite à l'accord de la collectivité pour le travail, il y a une nouvelle convocation pour la personne parle délégué et la décision est notifiée.
Une semaine avant, la personne se présente à la collectivité.(**à faire valider par le délégué)**
La commune aura, au préalable, bien défini la fiche de poste pour la personne et transmettra cette fiche de poste au délégué.
Fiche de poste, horaire très large, 8h/17h par exemple. Il faut préciser le nom du responsable, du tuteur, bien détailler les taches demandées.
Pour le 31, tous types, Mess de la gendarmerie, peinture, maçonnerie, cantine,….archivage.
La commune n'a pas à connaître la peine.
Il est demandé à la commune une délibération de principe.

L'administration pénitentiaire est «l'employeur», s'il y a un problème(accident, maladie…), c'est elle qui prend tout en charge. Idem pour toutes les charges, l'Urssaf.
On moindre incident, on arrête tout, il faut le dire dès le début, par exemple, si la personne arrive en retard sans explication, ou qu'elle tienne de mauvais raisonnements…
Pour Mme le Procureur, on ne va pas vous demander des postes toutes les semaines, on veut des fiches de postes bien définies pour des moments précis de l'année comme par exemple en été («barriérage»..).
Concernant la formation des tuteurs(métropole Toulouse et Sicoval), en Hte Ga. ils le font, gracieusement et ne paient pas les tuteurs.
Justice, demande un rapport sur le travail de la personne.
Pour le délégué, le tutorat est un acte volontaire, permet d'exprimer la valeur citoyenne.
Ex: la mairie de Colomiers ne prend que des personne de la commune, dans un but citoyen.
Signature tous les soirs de la fiche de poste.
Procureur: veut que la mesure soit bien exécutée.
Délégué: la proximité permet la mobilité.
Procureur: fera un retour élus-tuteurs, et demande une délibération des collectivités pour accueillir les «mis en cause».

Mme Chatelin. Réponse à une élue: si pas de service technique dans une mairie, les élus sont tuteurs. Possibilité de faire une demande pour deux communes et sur 15j. S'adaptent aux demandes.
Possibilité aussi pour les chantiers d'insertion.
Est une lutte contre la récidive.
Conclusion de la première partie par Mme le Procureur.
Arrivée du Président du TGI(s'excuse pour le retard).

2. Le Rappel à l'ordre.

Concerne les incivilités quotidiennes, ce sont les infractions qui concernent les infractions non traitées par la justice. Comportements inappropriés,…
Convoquer la personne à la mairie, rappel des droits à l'oral, possibilité de mettre l'écharpe tricolore..
Reçu seul ou avec une personne témoin (élu, secrétaire), à voir selon le ressenti.
Exemples: divagation des animaux, comportement agressif, conflits de voisinage.
Tout cela concerne le **pouvoir de police du maire.**
Pour mettre en place le «rappel à l'ordre», il faut signer une convention commune-parquet.
En faire la demande par l'adresse «boite élus». Conventions à signer.
Certains élus parlent des dégradations et du travail demandé aux jeunes en contre partie.

3. Comité Départemental d'Accès au Droit.

Mme Sénaux Ochoa.
Instauré en 1999.
Différents points du CDAD dans le Tarn et certaines Maisons France Service.
Est un premier service d'information et d'orientation. Peut proposer une solution juridique.
Ont eu 3039 consultations en 2024 dans le Département.
Q° au procureur. Astreinte judiciaire. Lui envoyer un courriel +numéro du dossier.